

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-17-RPA

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2026 conclu avec le Conseil Départemental dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - RPA

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : Mme GILLOT

Au cours de la séance du 6 décembre 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour conclure un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens relatif à la Résidence autonomie Louis Veillaud avec le Conseil Départemental.

Le présent contrat définit les droits et obligations des parties prenantes notamment en matière de fixation du montant du forfait autonomie.

La résidence s'engage en particulier :

- A garantir les prestations minimales listées par la législation,
- A proposer aux résidents, des actions de prévention de perte d'autonomie sur les thématiques suivantes (maintien des facultés physiques, cognitives, la nutrition, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'information en matière de prévention en santé et hygiène, le repérage des fragilités...).

Le rapporteur propose d'approuver le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2026
- **AUTORISE** le Président du C.C.A.S. à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre le Conseil Départemental et la Résidence autonomie Louis Veillaud.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,



Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 avril 2024